



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi de 13 h à 16 h, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h Tél : 03 88 08 94 06 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim
Permanence Maire/Adjoints :	Lundi soir semaine impaire de 18 h à 19 h sauf au mois d'août (pas de permanence)
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers jeudis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 00 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 00 https://www.bibliotheque-stotzheim.fr
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr :	toute l'année : du mardi au samedi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
(Tél : 03 88 92 27 19)	
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : les jeudis 22/10, 05/11 et 19/11
Société Protectrice des Animaux de Moyenne Alsace :	03 88 57 64 68
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

Chères Stotzheimaises, chers Stotzheimois,

Cet été a été marqué par de fortes chaleurs et des épisodes caniculaires éprouvants, mais aussi par une saison estivale festive et culturelle très riche orchestrée notamment par les bénévoles d'associations locales et les collectivités. Nous avons pu profiter de belles journées lumineuses et l'été indien nous a permis de retarder par la même occasion la remise en route du chauffage !

Malgré les conditions climatiques, notre village a conservé de belles couleurs grâce au fleurissement soigneusement entretenu notamment par nos agents techniques et nos jeunes employés saisonniers que nous tenons à remercier pour leur investissement. C'est toutefois à regret que nous avons dû interrompre l'arrosage, en raison des restrictions imposées par la Préfecture. Cette situation nous invite à engager une réflexion sur un fleurissement et une végétalisation plus durable, moins gourmands en eau et mieux adaptés aux évolutions climatiques.

Par ailleurs, notre projet de dépôt de pain est désormais bien lancé ! Pour qu'il puisse s'inscrire durablement dans notre quotidien, il appartient à chacun de s'y intéresser et de le faire vivre. Au-delà du service proposé, cette initiative contribue à renforcer les liens entre habitants et à enrichir notre offre de commerces de proximité.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle saison automnale et une agréable lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Dominique LEHMANN
Maire de Stotzheim

Travaux en cours et à venir...

Vous avez certainement remarqué qu'une réfection complète du parvis de l'église a été réalisée, suite à une malfaçon constatée lors des travaux initiaux. Ces interventions sont prises en charge par l'assurance décennale de l'entreprise ayant effectué les travaux. Seul l'ajout d'un avaloir et d'un caniveau, dû à des contraintes d'évacuation des eaux pluviales, restent à la charge de la commune. Ces interventions permettront de retrouver un parvis conforme et pérenne.

Par ailleurs, les travaux de rénovation des trois ponts situés rue des Prunes, rue des Roses et Judengaessel initialement envisagés en 2026, sont reportés au deuxième semestre 2027.

Nous ne manquerons pas de vous informer de la mise en œuvre de ces travaux.

FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que le **secrétariat de la mairie sera exceptionnellement fermé du lundi 12 octobre au vendredi 16 octobre 2026 inclus** dans le cadre du récolement des archives.

Pour toute demande nous vous invitons à nous envoyer un mail à mairie@stotzheim.fr ou déposer votre demande dans notre boîte aux lettres.

Le standard téléphonique ne sera pas assuré. Vous pouvez cependant laisser un message sur la boîte vocale.

L'ensemble des demandes sera traité **à partir du lundi 19 octobre 2026**.

Le secrétariat sera à nouveau ouvert au public à compter de cette date aux horaires habituels.

Nous vous remercions pour votre compréhension.



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 juillet 2026

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Demande de numérotation

Le Conseil municipal décide d'attribuer le 17 rue des Lilas au logement de M. Damien BALTHAZARD et Mme Lucie BABILLOTTE et le 7A rue des Mimosas au logement de Mme Isabel FUENTES.

Adopté à l'unanimité

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office nationale des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Le Conseil municipal décide de donner mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées.

Adopté à l'unanimité

Acquisition de terrain de voirie dans le Binnweg : délégation de signature au 2ème Adjoint

Le Conseil municipal autorise Mme Céline MASTRONARDI, 2^{ème} Adjointe, à signer l'acte de cession à intervenir relatif à la cession des parcelles cadastrées section 45 n°421/201 de 0,42 are et n°423/201 de 0,09 ares appartenant à Mme Dominique CROMER épouse LEHMANN, pour l'élargissement de la rue Binnweg.

Adopté à la majorité des voix

Maintenance des défibrillateurs

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre établie par Cardiapulse pour un montant HT de 399,00 € pour la maintenance des 4 défibrillateurs de la Commune à compter de 2027.

Adopté à l'unanimité

Travaux au parvis l'église : caniveau, avaloir et lisse

Le Conseil municipal décide d'effectuer des devis supplémentaires pour les travaux complémentaires au parvis de l'église.

Adopté à l'unanimité

Constitution d'une commission communale : Commission « Travaux ponts »

Le Conseil municipal constitue la Commission communale « travaux ponts » comme suit :

Mme Dominique LEHMANN, Maire, responsable de commission, M. Jean-Michel CROMER, Adjoint, M. Guillaume SCHULTZ, conseiller municipal et M. Cédric METZ, conseiller municipal.

Adopté à l'unanimité

Projet d'installation distributeur de pain

Le Conseil municipal décide de poursuivre la réflexion en sollicitant d'autres offres et de rechercher un emplacement pour l'installation du distributeur.

Adopté à l'unanimité

Prêt bancaire pour les travaux des ponts communaux

Le Conseil municipal décide de souscrire un prêt relais de 697 000 € au taux fixe de **3,52 %**, sur une durée de **3 ans** au CRÉDIT MUTUEL DE L'UNGERSBERG à 67680 EPFIG, intérêts remboursés trimestriellement, capital remboursable lors du versement des subventions et en attente de la récupération de la TVA, frais de dossier de 0,10 %, ainsi qu'un prêt à long terme de 80 000 € à taux fixe de **3,80 %** sur une durée de **10 ans** au CRÉDIT MUTUEL DE L'UNGERSBERG à 67680 EPFIG intérêts remboursés trimestriellement.

Adopté à la majorité des voix

Projet d'aménagement ancienne ferme Goepp, 5 rue des Prunes

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre établie par le géomètre Yann Le Boulaire, sis 67600 SÉLESTAT, devis n°D2606029 du 30 juin 2026, pour un montant HT de 1 200,00 € et de ne pas effectuer l'étude de faisabilité et de reporter le projet d'aménagement ; d'autres projets devant être priorités.

Adopté à l'unanimité

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 septembre 2026

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 juillet 2026

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Prêts bancaires pour les travaux des ponts communaux

Le Conseil municipal décide d'annuler la délibération du 2 juillet 2026 et de ne pas souscrire de prêts auprès du Crédit mutuel de l'Ungersberg à 67680 Epfig.

Adopté à l'unanimité

Extinction de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal décide d'éteindre les créances d'un montant de 1 870,29 € suite à procédure de surendettement et décide de modifier le Budget Primitif 2026 comme suit :

- | | |
|--|--------------|
| - Article 6542 « Créances éteintes » : | + 1 870,29 € |
| - Article 61521 « Entretien terrains » : | - 1 870,29 € |

Adopté à l'unanimité

Demande de numérotation

Le Conseil municipal décide d'attribuer le n°1 RD 215 pour le hangar situé section 51 parcelle 30 au lieudit Kaiserstrasse appartenant à M. Vincent ANDRES.

Adopté à l'unanimité

Travaux au parvis l'église : caniveau et avaloir

Le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux au parvis de l'église et de retenir l'offre établie par l'entreprise Alsavert pour un montant HT de 4 500,00 €.

Adopté à la majorité des voix

Convention de servitude ENEDIS rue Binnweg

Le Conseil municipal concède à titre de servitude à Enedis le droit d'installer le réseau électriques (4 canalisations souterraines et accessoires dans une bande de 3 m de large sur une longueur d'environ 35m et bornes de repérage si besoin) sur les parcelles cadastrées section 45 n°411 et n°413 et autorise la Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

Périscolaire : contrat de location ACASL année 2026/2027 et convention de mise à disposition de locaux pour la cantine/garderie

Le Conseil municipal décide d'approuver la location de la petite salle de la salle des fêtes pour la mettre à disposition du service périscolaire et d'approuver la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune, l'ACASL, l'AGF et la Communauté des Communes du Pays de Barr pour l'année scolaire 2026/2027.

Adopté à la majorité des voix

Proposition de vente d'une parcelle privée à la Commune

Le Conseil municipal autorise Mme la Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain pour un prix maximum de 70 € l'are.

Adopté à l'unanimité

Désignation de délégués à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil municipal désigne Céline Mastronardi, Adjointe, en qualité de représentant titulaire.

Adopté à l'unanimité

Remplacement de l'éclairage des terrains de football en Led

Le Conseil municipal décide de réaliser le remplacement de l'éclairage des 3 terrains de football en LED et retenir l'offre établie par l'entreprise S2EI sise 67207 NIEDERHAUSBERGEN, devis n°22026/00285 pour un montant HT de 45 690,00 €. Le Conseil municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux de remplacement de l'éclairage des terrains de football en LED :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux (terrain d'entraînement, terrain d'honneur et petite zone d'entraînement)	45 690,00 €	Subvention Fédération Football « Fonds d'aide au football amateur » (50 %)	22 845,00 €
		Subvention CEA « Fonds de solidarité rurale »	10 000,00 €
		Autofinancement	12 845,00 €
TOTAL HT	45 690,00€		45 690,00 €

Adopté à la majorité des voix

ATIP – Approbation de la convention relative à la mission de Conformité et Contrôle en ADS

Le Conseil municipal approuve la convention relative à la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols (ADS) ».

Adopté à l'unanimité

Le compte rendu intégral des délibérations peut être consulté sur le site Internet :
www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim

GRANDS ANNIVERSAIRES

CHRISTEN Florence 95 ans le 11/09



MEYER Marie-Odile 85 ans le 20/09



ÉTAT CIVIL

En France, la protection des données personnelles est encadrée par la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés ».

Elle ne nous autorise plus à diffuser les événements familiaux (naissances, mariages, décès...) des Stotzheimois(es) sans une autorisation écrite de votre part.

Ainsi si vous souhaitez faire figurer une information vous concernant dans la rubrique « État-Civil » du Stotz'infos, **qui figurera dans le bulletin annuel**, merci de nous le faire savoir :

- Soit par courrier : mairie, 39 route Romaine 67140 STOTZHEIM
- Soit par email : mairie@stotzheim.fr

Vous pouvez nous transmettre également une photo que nous pourrions insérer dans l'annonce.



NAISSANCE :

2 enfants en juillet 2026
1 enfant en août 2026



MARIAGE :

1 mariage en juillet 2026

PACS :

1 pacs en juin 2026



DÉCÈS :

1 décès en juillet 2026
2 décès en août 2026

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2026 à STOTZHEIM

<u>Date</u>	<u>Manifestation</u>	<u>Lieu</u>	<u>Organisateurs</u>	<u>Horaire</u> (à partir de)
OCTOBRE				
31/10/2026	Soupe d'Halloween	École	Les P'tits Loups	18 h 00
NOVEMBRE				
08/11/2026	Semaines d'Automne	Waeldele	Moissons et métiers d'Antan	10 h 00
11/11/2026	Armistice	Monument aux morts	Commune	10 h 45
14/11/2026	Exposition avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	10 h 00
15/11/2026	Exposition avicole	Espace Marie Sigrist	Aviculture	09 h 00
21/11/2026	Repair Café	Espace Marie Sigrist	Project'III	10 h 00

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Déclaration préalable :

HESTIN Elodie	Installation d'un abri de jardin, 31 des Tilleuls
STEINLECHNER Vanesse	Remplacement fenêtres et volets, 24 rue de Benfeld
BICHON Julien	Construction d'un poulailler et sas sanitaire, lieudit Hohl
STILL Marguerite	Installation protection solaire, 26 B rue d'Or
GILG Eric	Remplacement portail, 47 rue de Benfeld
LEIBEL Loïc	Pose de volets roulants, 27 rue des Tilleuls
SCHMITT Olivier	Installation d'un carport, 17 rue des Tilleuls
DUTTER Eric	Installation de panneaux photovoltaïques, 62 A Bas-Village
SARL Cromer Energie	Remplacement de panneaux photovoltaïques et installation de nouveaux panneaux photovoltaïques, Wibelsmatt
MOREAU Stéphanie/STALTER Fabrice	Installation pompe à chaleur, 25 rue des Tilleuls

Permis de construire :

MOENCH Arnaud	Construction d'un bâtiment agricole, chemin d'exploitation Rahnweg
---------------	--

Permis d'aménager :

HUCHELMANN Jean-Louis	Création d'un lotissement de deux lots, rue Binnweg
-----------------------	---

Permis de démolir :

WEISGERBER Juliette	Démolition totale d'une grange, 52 route Romaine
---------------------	--

LA COMMUNE ADHÈRE À LA MISSION DE CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DE L'APPLICATION DE DROITS DE SOLS

Vous envisagez de réaliser des travaux ? Quelles sont les démarches à effectuer auprès de la mairie ?

L'extension de votre maison d'habitation ou le changement de vos menuiseries ne nécessitent pas les mêmes formalités au titre du droit des sols. Il est donc important de bien s'informer sur les règles d'urbanisme en vigueur sur le territoire communal afin d'aménager et de construire en toute sérénité.

Selon la **nature** et l'**importance** des travaux à réaliser, il conviendra de déposer soit :

- ✓ Un dossier de **déclaration préalable** [Exemples* : la construction d'un abri de jardin d'une surface ou emprise au sol comprise entre 5 m² et 20 m² / la mise en place d'une piscine avec un bassin compris entre 10 m² et 100 m² / la modification de l'aspect extérieur (porte, fenêtres, volets...) / l'édification d'une clôture]
- ✓ Une demande de **permis de construire** [Exemples* : la construction d'une maison individuelle d'habitation / d'un immeuble d'habitation / la mise en place d'une piscine avec un bassin supérieur à 100 m² / la construction d'un garage indépendant d'une emprise au sol supérieur à 20 m²]
- ✓ Une demande de permis d'aménager [Exemples* : l'aménagement d'un lotissement à vocation d'habitation avec création de voies, d'espaces ou d'équipements propres au lotissement, communs à plusieurs lots à la charge du lotisseur / la division en vue de construire située dans les abords des monuments historiques]
- ✓ Une demande de permis de démolir [Exemple* : exigé préalablement à la démolition partielle ou totale d'une construction située dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé, aux abords des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques]

*liste non exhaustive

Réaliser des travaux sans autorisation, quels risques ?

Construire ou modifier un bâtiment sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable constitue une infraction pénale, passible de sanctions conformément à **l'article L.480-4 du Code de l'urbanisme** :

- Une **amende** comprise entre 1200€ et 6000€ par mètre carrés de surface construite ;

- Si l'infraction est constatée **en cours de travaux**, l'autorité compétente peut ordonner **l'interruption** de ceux-ci ;
- Dans le cadre d'une **procédure pénale**, il pourra être ordonné **la mise en conformité** des lieux ou celle des ouvrages avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit la **démolition des ouvrages** ou la **réaffectation du sol** en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ;

La commune de Stotzheim a adhéré à la mission **Conformité et Contrôle en application du droit des sols (ADS)** de l'ATIP permettant ainsi de bénéficier d'un accompagnement juridique et technique dans la mise en œuvre de la Police de l'urbanisme sur le territoire communal. Cet accompagnement se traduit notamment **par des contrôles réguliers** sur le ban de la commune, suite au dépôt de la Déclaration Attestation l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) et suite à des constats/signalements.

Le document d'urbanisme en vigueur (PLU/PLUi, Carte communale) est disponible ici : <https://www.paysdebarr.fr/vivre/fr/autres-services/urbanisme-habitat/plan-local-durbanisme-intercommunal>

Le Service urbanisme de la Commune de Stotzheim vous accueille les lundis de 13h à 16h, les mercredis et vendredis de 8h à 12h.

Liens utiles

- ⇒ <https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- ⇒ <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>
- ⇒ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- ⇒ <https://appli.atip67.fr/guichet-unique/Login/Particulier> (il s'agit du portail de dépose en ligne des demandes d'urbanisme)

LISTE ÉLECTORALE



Vous avez changé d'adresse dans la Commune ou vous venez de vous installer à Stotzheim ?

Vous êtes mariée et souhaitez que votre nom d'épouse soit mentionné ?

Vous êtes divorcée et souhaitez modifier votre nom d'usage ?

Tout changement sur la liste électorale doit être sollicitée par l'électeur par écrit (courrier ou email).

Aucun changement ne peut se faire automatiquement par les services de la Commune.

Vous souhaitez pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles ? Vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi 12 mars 2027.

Vous pouvez vous inscrire en ligne (site service-public.fr /France connect) ou en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

Pour vous inscrire il faudra fournir une pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile (facture de moins de 3 mois).

DÉCLARATION EN MAIRIE – UNE OBLIGATION EN ALSACE-MOSELLE

Spécificité de l'Alsace-Moselle, le droit local instaure l'obligation de déclarer votre arrivée et votre départ auprès de la mairie.

Les nouveaux arrivants sont tenus de se présenter à la mairie pour se déclarer. À cette occasion, ils pourront s'informer sur les formalités à accomplir et s'inscrire sur les listes électorales. **Les personnes quittant la commune doivent également signaler leur départ à la mairie, et cela vaut aussi pour les déménagements au sein de la commune.**

Pour effectuer votre déclaration, vous pouvez :

- Vous rendre en mairie avec votre livret de famille et un justificatif de domicile,
- Envoyer les informations et pièces justificatives par mail à mairie@stotzheim.fr,
- Effectuer votre déclaration via service-public.fr

Dans le cadre du RGDP, les informations recueillies en mairie sont réservées à l'usage des services internes de la mairie.



BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le vendredi 6 novembre 2026.

Les dons pourront être déposés en mairie le vendredi 6 novembre de 8h à 12h pendant les heures d'ouverture au public.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

Merci pour eux !

**NOUS SOMMES
LA BANQUE
DE MILLIONS DE
PERSONNES, ET
IL N'Y A PAS DE
QUOI SE VANTER.**



Faites
un geste,
donnez aux
banques.



**Banques
Alimentaires**

COLLECTE NATIONALE LES 6 ET 7 NOV.

LE RECENSEMENT CITOYEN ET LA JDC

Vous êtes Français et avez entre 16 et 25 ans ? Vous souhaitez vous inscrire à un examen et l'on vous demande un certificat de participation à la JDC, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Chaque Français, dès 16 ans, doit d'abord effectuer le recensement citoyen obligatoire, pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, CAP, baccalauréat...) avant ses 25 ans.

1. Le recensement citoyen obligatoire

- **Qui est concerné ?** Tous les Français dès 16 ans.
- **Quand le faire ?** Dans les 3 mois suivant votre 16^e anniversaire. Si vous ne l'avez pas fait dans ce délai, vous pouvez régulariser jusqu'à 25 ans.
- **Où le faire ?**
 - En ligne sur www.service-public.fr via le service "**Demande de recensement citoyen obligatoire**".
 - Ou en mairie avec les documents suivants :
 - Livret de famille.
 - Carte d'identité ou passeport valide.
 - Justificatif de domicile
- **À quoi sert-il ?**
 - Vous recevez une attestation de recensement, indispensable pour passer des examens avant 18 ans.
 - Vous serez ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

2. La journée défense et citoyenneté (JDC)

- **Quand a-t-elle lieu ?**
 - En principe entre votre recensement et vos 18 ans.
- **Comment ça se passe ?**
 - Vous recevez une convocation environ 45 jours avant.
- **À quoi sert-elle ?**
 - Vous devez justifier de votre participation à la JDC pour passer des examens ou concours publics jusqu'à 25 ans.
 - Vous êtes automatiquement inscrit sur les listes électorales à 18 ans.

3. L'application DEFENSE+

Disponible sur depuis IOS et Android et téléchargeable après le recensement, elle vous permet de :

- Suivre votre parcours (recensement, JDC, engagement).
- Découvrir les Armées via des vidéos et contenus informatifs.
- Consulter des offres de stages, d'alternance et d'engagement.
- Créer et développer votre Passeport Défense.

Pour plus d'informations :

 Service-Public.fr – Recensement citoyen, JDC et Service national



**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**

OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :

- Inscription d'office sur les listes électorales
- convocation en **JDC**
- possibilité de s'inscrire aux concours et examens
- possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

+ d'infos ici

Instagram @armees-joueurs LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse X @CINjeunes YouTube @CINarmees

VOUS VENEZ DE VOUS FAIRE RECENSER ?

Vous pouvez télécharger immédiatement l'application **DEFENSE+** qui vous donnera toutes les informations sur les différentes étapes de votre parcours, depuis le recensement jusqu'à vos 25 ans.

Outre la gestion de votre **JDC**, de vos données et de vos documents depuis votre profil, vous aurez la possibilité de développer votre **culture de défense** à l'aide de témoignages, d'anecdotes et de vidéos immersives. Vous pourrez également vous informer sur les **diverses formes d'engagements et d'opportunités** au sein de la communauté de défense.

N'hésitez plus, faites le choix de vous mobiliser pour la Nation et poursuivez votre engagement sur **DEFENSE+**

Download on the App Store | GET IT ON Google Play

Image JDC - Nouriel GUYON - Photo 10000000000000000000

UNE BELLE FÊTE NATIONALE

La place de la Mairie a vibré le 13 juillet dernier au son des instruments, des voix, des rires et des lumières....

Un grand MERCI à l'Harmonie Stotzheim-Westhouse pour leur très agréable prestation musicale, à Léo's Pizza pour la restauration, ainsi qu'à notre dynamique Étoile Sportive, aux jeunes du CMJ pour leur implication et leurs chants, à l'ensemble du Conseil municipal et à tous les bénévoles qui ont généreusement donné de leur temps et de leur énergie. Merci à la Boulangerie Lang, d'Ortenberg de nous avoir proposé ses délicieux pains et « Zwetschkuchen », à la délégation allemande ainsi qu'à Markus Vollmer pour leur présence.

Enfin, un immense merci à vous tous : les Stotzheimois venus nombreux partager ce moment de convivialité, célébrer notre Fête nationale et mettre à l'honneur la réussite de nos jeunes diplômés.

Continuons à cultiver cette belle énergie collective pour faire vivre et vibrer notre village ! »



🚲 SORTIE VÉLO – JUMELAGE STOTZHEIM / ORTENBERG 🚲

Le dimanche 26 juillet a eu lieu la sortie vélo dans le cadre du jumelage Stotzheim / Ortenberg.

Une superbe journée dans la bonne humeur et le partage. Une boucle cyclable des plus agréables depuis Stotzheim en compagnie de nos amis allemands d'Ortenberg. Au programme haltes à Obernai, Rosheim, puis pique-nique à la Léonardsau, halte panoramique à la carrière de Saint Nabord et artistique à Claire de Rue à Bourgheim, pour enfin reprendre des forces sur la place de la Mairie.

Merci aux organisateurs et aux participants 🇫🇷🇩🇪.



STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Chaque semaine, de nouveaux dépôts sauvages sont constatés notamment sur l'aire de collecte du verre et des textiles.

Cette aire n'est pas une décharge ! Les bennes sont prévues pour des déchets bien précis : **le verre dans la benne à verre, les textiles dans la benne à textiles.**

Les sacs d'ordures ménagères, cartons, encombrants et autres déchets n'y ont pas leur place.

⚠ La situation devient préoccupante : la société chargée de la collecte et la commune s'interrogent sur le maintien de ces bennes en raison des dépôts inadaptés et sauvages.

Nous ne souhaitons pas supprimer ce service pour quelques comportements irresponsables....

Nous en appelons au civisme de chacun.

Chacun doit prendre ses responsabilités : les bons déchets dans les bonnes bennes, et rien au sol !

Notre commune met en place les moyens nécessaires. À chacun maintenant de contribuer à leur bon fonctionnement.

Respectons notre village, notre environnement et le travail des agents et bénévoles qui l'entretiennent.

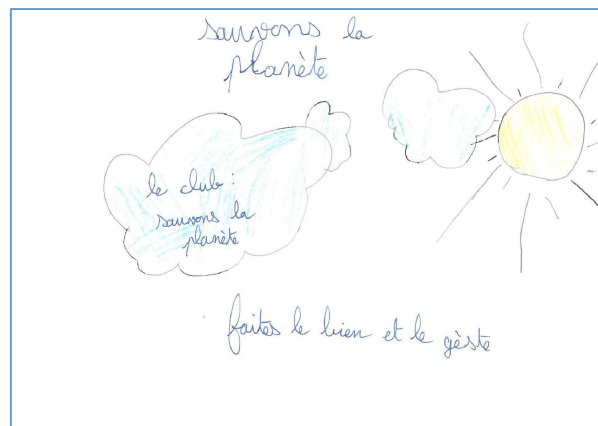
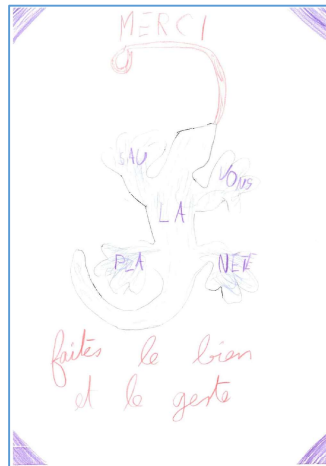
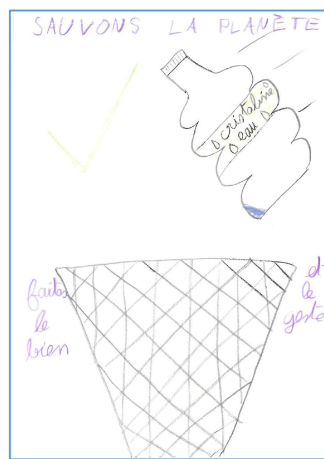
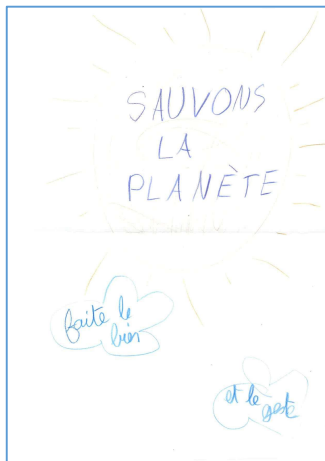
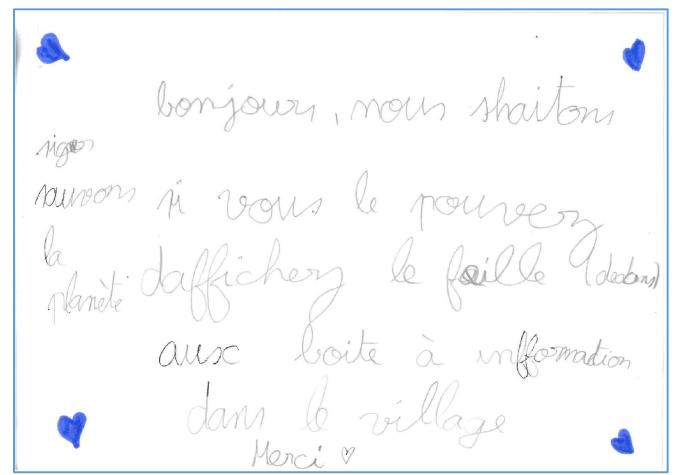
 **Ensemble, gardons notre commune propre et agréable à vivre.**



SAUVONS LA PLANÈTE : INITIATIVE D'ENFANTS DU VILLAGE

Nous avons eu la surprise de trouver dans la boîte aux lettres de la mairie un mot accompagné de dessins d'enfants du village. Nous souhaitons partager avec vous leurs réflexions et cette belle initiative.

Prenons en d'la graine 😊 !



La rentrée des classes

Une rentrée des classes 2026 en chanson, sous le soleil et la bonne humeur.



Le périscolaire annexe évolue avec l'AGF !

Depuis septembre, le périscolaire de l'Annexe est géré par l'AGF, une nouvelle étape qui s'accompagne de plusieurs évolutions pour les enfants et leurs familles sous la direction de BIBINGER Joanna.

Face à une hausse des effectifs, l'organisation du périscolaire s'adapte afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Désormais, les élèves de CE2 et de CM2 sont accueillis à l'Annexe, un changement qui permet de répondre aux besoins des familles et de mieux répartir les groupes.

Autre nouveauté : les repas sont désormais livrés directement à l'Annexe par API situé à epfig, offrant une organisation adaptée aux besoins des enfants sur le temps méridien.

L'AGF est heureuse de poursuivre cette nouvelle aventure aux côtés des enfants, des familles et de l'équipe éducative, avec pour objectif de proposer un accueil de qualité, convivial et adapté à tous.





Moissons
et
Métiers d'antan

Semailles d'Automne

Récolte et préparation des navets

Démonstration de pratiques d'autrefois



Stotzheim au Waldele

❖ Rue Elendgaessel – coordonnées GPS 48.38022, 7.48250 ❖

Dimanche 8 novembre 2026

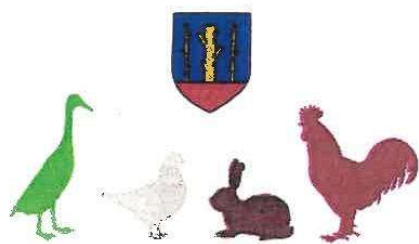
❖ — De 10 à 15h – entrée gratuite — ❖

❖ À midi, soupe de saison et grillades... ❖



Apportez vos bols, verres,
assiettes, couverts et
tenues de circonstance

Ne pas jeter sur la voie publique



Société d'Aviculture
de Stotzheim & environs



Coupe du CELEC 2026

EXPOSITION AVICOLE

Les 14 et 15 Novembre 2026
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

« Espace Culturel Marie Sigrist »

*Avec la participation des enfants de l'école
maternelle de STOTZHEIM*

Samedi Ouverture à 10h Ouverture officielle à 19h30	Dimanche Ouverture à 9h Apéritif à 11h
Samedi Midi <i>Choucroute Garnie</i> <i>Dessert – Café</i> Adulte 20€- Enfant 12€	Dimanche Midi <i>Bouchées à la Reine</i> <i>Dessert – Café</i> Adulte 20€- Enfant 12€



Tartes Flambées et Pizzas

Samedi soir et Dimanche soir

Réservation des repas au
03.88.08.27.80 ou
06.66.71.71.11



Nous vous informons que le bulletin municipal est également consultable sur notre site Internet, onglet informations pratiques, documents à télécharger.